

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Cyr des Gâts, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances à 20h30, sous la présidence de M RIVIERE Francis, maire.

PRESENTS : AUGER Frédéric, AUGER Christophe, AUVINET Régine, GAUTOURNEAU Ludovic, DESMIER Jean-Louis, AUGER Aurélie, MARTINEAU Maryline, MORIN Tommy, PERRIN Jérémy, VALET Jean-Claude et RIVIERE Francis.

ABSENTS : BELAUD Claude, PAIN Céline excusés et FOVEZ Karine.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur DESMIER Jean-Louis est désigné secrétaire de séance.

2. Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 20 juin 2025 à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Saint Cyr des Gâts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrête le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025.

3. CCPFV – Recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux – Répartition des sièges

VU l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT que dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes sont dorénavant déterminés :

- soit librement par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres,

- soit à défaut d'accord selon les modalités prévues aux II à VI de l'article 5211-6-1 du CGCT ;

CONSIDÉRANT qu'une application stricte de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur la base de leur population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, augmentée des sièges attribués aux communes est de nature à apporter une proportionnalité suffisante au poids démographique de chaque commune membre de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Communautaire du 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT la délibération n°5 du Conseil communautaire en date du 02 juin 2025 donnant un avis favorable sur la répartition de droit commun ;

Il est proposé d'appliquer la répartition de droit commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** un avis favorable sur la répartition du nombre des conseillers communautaires de la Communauté de communes selon les modalités suivantes :

- Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 727
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	42
Nombre de communes	25

COMMUNE	Population municipale authenticifiée	Nombre de sièges
FONTENAY-LE-COMTE	13 806	17
DOIX LES FONTAINES	1 757	2
VELLUIRE-SUR-VENDÉE	1 366	1
LONGEVES	1 360	1
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1 263	1
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 211	1
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 176	1
PISSOTTE	1 144	1
FOUSSAIS-PAYRE	1 118	1
MERVENT	1 073	1
LANGON	1 050	1
SERIGNE	1 029	1
HERMENAULT	903	1
VOUVANT	823	1
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU	820	1
ORBRIE	802	1
MONTREUIL	801	1
BOURNEAU	717	1
PETOSSE	684	1
POUILLE	643	1
SAINT-CYR-DES-GATS	549	1
SAINT-VALERIEN	543	1
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	526	1
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE	394	1
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	169	1
TOTAL	35 727	42

- **DIT** que cette délibération sera transmise à la Préfecture de la Vendée et à la Communauté de communes pour information.

4. Rénovation et extension des vestiaires de football : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée

Rénovation des vestiaires de football : Demande de subvention auprès du Département de la Vendée au titre de l'aide aux équipements sportifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Département de la Vendée, pour soutenir le développement de la pratique sportive, propose un programme d'aide aux collectivités pour réaliser ou réhabiliter leurs équipements sportifs.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la rénovation et mise aux normes d'accessibilité des vestiaires de football existants dont le montant estimatif des travaux s'élève à 116 274,77 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'opération de rénovation des vestiaires existants d'un montant estimatif de 116 274,77 € HT ;
- Adopte le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux HT	106 430,00 €
Maîtrise d'œuvre HT	9 844,77 €
Total HT	116 274,77 €
Financement	
Subvention au titre du soutien aux projet des communes 40% (Conseil Départemental de la Vendée)	40 000,00 €
Autofinancement	76 274,77 €
Total	116 274,77 €

- Sollicite auprès du Département de la Vendée une subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Extension des vestiaires de football : Demande de subvention auprès du Département de la Vendée au titre de l'aide aux équipements sportifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Département de la Vendée, pour soutenir le développement de la pratique sportive, propose un programme d'aide aux collectivités pour réaliser ou réhabiliter leurs équipements sportifs.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la construction de nouveaux vestiaires comprenant 2 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres et un bloc sanitaire pour un montant estimatif de travaux de 307 899,27 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'opération de construction de nouveaux vestiaires de football d'un montant estimatif de 307 899,27 € HT ;
- Adopte le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux HT	281 830,00 €
Maîtrise d'œuvre HT	26 069,27 €
Total HT	307 899,27 €
Financement	
Subvention au titre des aides aux équipements sportifs (Conseil Départemental de la Vendée)	96 000,00 €
Autofinancement	211 899,27 €
Total	307 899,27 €

- Sollicite auprès du Département de la Vendée une subvention au titre de l'aide aux équipements sportifs
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

5. Club de l'Amitié : demande de subvention de fonctionnement

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de Saint Cyr-des-Gâts.

Considérant l'examen de la demande de subvention reçue le 16 juin 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € au club de l'Amitié ;
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention ;

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

6. Soutien des projets des pôles de proximité – Demande de fonds de concours intercommunal par les communes de L'Hermenault et Saint Valérien

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Pays de Fontenay-Vendée a décidé de venir en appui à la concrétisation des projets des pôles de proximité à travers la mise en place d'un dispositif d'aides financières sur la période 2020-2026 pour chacun des 5 pôles de proximité constitués.

Monsieur le maire présente les 2 projets pouvant prétendre à un fonds de concours et approuvés par les maires des communes lors de la réunion du pôle de proximité du 10 juin 2025 :

- Projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et d'un logement réservé à un stagiaire ou à un professionnel de santé sur la commune de L'Hermenault estimé à 449 401,74 € HT pour la MAM et à 89 753,02 € HT pour le logement ; Le montant du fonds de concours sollicité est de 50 000 € pour la MAM et 10 000 € pour le logement ;
- Projet d'acquisition de la salle culturelle « la clé des chants » de Saint Valérien, propriété de la Communauté de Communes, par la commune de Saint Valérien pour un montant de 55 000 € dans le but d'y installer un foyer intercommunal des jeunes ; Le montant du fonds de concours sollicité est de 10 000 € ;

Pour chaque projet, un courrier de saisine signé par l'ensemble des maires du pôle de proximité accompagné des justificatifs présentant le projet doit être transmis au Président de la Communauté de Communes pour avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à signer les courriers de saisine sollicitant l'attribution des fonds de concours communautaire pour les projets décrits ci-dessus.

7. Construction de logements seniors 8 rue de la Huguenoterie – Présentation du projet Vendée Logement

Monsieur le maire présente le plan de masse et le plan détaillé des 8 logements seniors (3T3 et 5T2) rue de la Huguenoterie proposés par Vendée Logement.

Il précise que Vendée Logement assurera la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet, que le permis de construire sera déposé début juillet et que les travaux débiteront au 1^{er} semestre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Prend acte des plans présentés ;
- Valide que la micro-station d'assainissement sera positionnée dans les espaces verts devant la maison des associations et que les réseaux d'évacuation chemineront sous les espaces verts derrière le bâtiment de la mairie ;
- Valide que la sortie pompiers et piétonnière se fera sur le parking, ce qui induit la suppression de 2 places de stationnement ;
- Prend acte qu'à ce stade, l'estimation à la charge de la commune (voirie et espaces publics) s'élèverait à 66 500 € HT ; ce montant sera refacturé à la fin du chantier.

8. Questions diverses

Rénovation et extension des vestiaires de football

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des différents devis signés, nécessaires pour l'avancement du projet :

Missions	Prestataires	Montant HT	Montant TTC
Contrôle Technique de Construction	APAVE – St Herblain	2 955,00 €	3 546,00 €
Coordination Sécurité Protection Santé	APAVE – St Herblain	2 580,00 €	3 096,00 €
Repérage amiante avant travaux	APAVE – St Herblain	1 450,00 €	1 740,00 €
Détection et géoréférencement des réseaux	SICAA études - Bellevigny	1 270,00 €	1 524,00 €
Etude géotechnique de conception G2AVP&G2PRO	Igésol - Bellevigny	3 426,00 €	4 111,20 €
Etude d'assainissement non collectif	SICAA études - Bellevigny	450,00 €	540,00 €

Demande d'installation d'un éclairage public au village de Riblavet

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de Mme Laure Fontenit, domiciliée 106 Riblavet, concernant l'installation de lampadaires afin d'assurer la sécurité de son fils sur le trajet de son domicile à l'arrêt de bus du Calvaire ou des Croisettes.

Saint Cyr de France 2025

Monsieur le maire rappelle que le rassemblement des Saint Cyr de France aura lieu à Saint Cyr-des-Gâts et à Saint Cyr-en-Talmonais les 26, 27 et 28 septembre 2025. Le programme et le coût seront transmis au conseil municipal avant le prochain conseil.

Prochain conseil :

- Mardi 29 juillet 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le maire,
Francis RIVIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis DESMIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' shape with a horizontal line extending to the left.